

Séance du conseil Municipal du 26 août 2015

Compte-rendu sommaire

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse :

- Avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire (CAF)

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat étant arrivé à échéance au 31 décembre 2014, il sera reconduit pour une période de 4 années, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat ainsi que les avenants éventuels pour les actions nouvelles.

- Avec la Mutualité Sociale Agricoles (MSA)

Le Contrat Enfance et Jeunesse passé avec la MSA est arrivé à échéance au 31 décembre 2014. Il sera reconduit pour 1 an, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Acquisition de terrain pour la voirie et autorisation de signature

Suite à la division d'une parcelle destinée à la construction de deux maisons d'habitation, un alignement en bordure de la voirie est nécessaire. Sur proposition du Maire, il est convenu d'acheter cette bande de terrain de 60 mètres carrés à son propriétaire au prix de 10 euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition dont la vente sera constatée par acte administratif.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente du bien cadastré :

- section C n° 1020, parcelle située au village de Riou.

Modification simplifiée n° 2 du Plan d'Occupation des Sols

Cette modification consiste en la suppression totale de l'emplacement réservé n° 6 du Plan d'Occupation des Sols.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre permettant de formuler ses observations seront mis à disposition du public à compter du 21 septembre jusqu'au 21 octobre, au secrétariat de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Promotion et préparation du spectacle « Gargantua » (Vendredi 18 septembre 2015)

Le spectacle « La vie tréshorricque du grand Gargantua », d'après l'œuvre de Rabelais se déroulera le vendredi 18 septembre 2015 à 19h30, dans le parc du château de Marson. Ce spectacle, d'une durée d'environ 1 heure, avec une entrée payante de 5 € (sur réservation), est porté par la municipalité.

La représentation sera suivie d'une vente de fouées, assurée par le Comité des Fêtes, sur la place de Marson.

En fonction des conditions climatiques, la représentation pourrait être reportée au mercredi 23 septembre.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 31 août 2015
Le Maire

Rodolphe MIRANDE